

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N<sup>o</sup> 5115/18

Objet :

ANNEXE

Bruxelles, le 9.2

1907

A M<sup>r</sup> le Docteur  
Desmoulins

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la Commission Directrice examinera volontiers  
la reproduction photographique — si toutefois  
elle ~~est~~ en votre possession — ~~des~~ <sup>tableaux attribués</sup> ~~ouvrages~~  
~~à Crayer qui s'est signalés~~  
~~que vous signalez à son attention par votre lettre~~  
~~du~~ <sup>que vous avez fait signaler à son attention</sup>  
~~Prix~~

Veuillez agréer, M<sup>r</sup>, l'assurance  
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Expédié le 9.2.07

179

In me rue Pailliez  
Château de Tiamars  
près de Valenciennes

---

Chayer : Christ en Gloire

Provenant de l'abbaye de Vicoigne  
près Valenciennes. (entre Valenciennes  
et St Amand.)

---

Docteur Desmoulins }  
à Douai }

---

Donai 28 février 1909. T

DES SCULPTU

Monsieur le Secrétaire

le 5 MARS 1909

Excusez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre, j'attendais la réponse de ma Mère qui ne se doit pas. Nous n'avons pas de photographies du tableau : est-il indispensable d'en faire une ? Ma Mère voudrait au moins deux mille francs de

cette peinture qui a été estimée beaucoup plus à une certaine époque.

Si vous donnez suite à cette proposition Monsieur le Secrétaire, et que vous envoyiez un expert à Farnars, je vous rappelle que ce village est à 5 Kilom. de Valenciennes et qu'on s'y rend facilement en voiture; nous aimerions être prévenus quelques jours d'avance pour être à la maison -

Recevez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

J. Desmoulins  
rue du Clocher S. Pierre 26. Douai

Extrait 215 3-09

Rappel de  
17-8-09

19-3-09

~~Madame~~ Procureur

Il est indispensable d'envoyer une photogra-  
phie pour que la C. D. puisse se  
faire une idée approximative des tableaux  
et voir s'il y a lieu d'envoyer une  
délégation pour l'examen.

Recevez

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
BUREAU DE LA RECHERCHE

STRÉE

23 AOÛT 1909

Monsieur

Comme j'ai eu l'honneur de  
vous en informer il y a quelques mois  
le Tableau de Crayer dont je vous ai  
parlé est toujours au château de  
Famars (près Valenciennes, Nord).  
Ma Mère assez âgée, ne se décide  
pas à le faire photographier, car pour  
cela, il faudrait le déplacer, ce qui  
est difficile. Si vous vous sentiez  
à envoyer un expert pour l'apprécier,

nous vous serions reconnaissants  
de nous en informer le plus tôt  
possible, car il nous est demandé  
pour une église.

Veuillez agréer, Monsieur  
l'assurance de notre considération  
distinguée

J. Desmoulin  
rue du Clocher S Pierre 26 Douai.

Plusieurs trains conduisent de Valenciennes  
à Farnars dans la journée; mais le plus simple  
serait de prendre une voiture à la gare et de se  
faire conduire à Farnars chez M<sup>me</sup> Pailliez

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

5115/19

ANNEXE

Bruxelles, le

21. 8

1909

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

89.

Signature le

21. 8. 09

Copié le

Retour le

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous faire connaître

qu'il n'est pas dans les usages de l'Etat d'envoyer des experts pour le l'Etat

de l'homme de la pays  
Contifon

que la Commission Directrice examinera volontiers

en vue de son

acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat,

le l'Etat

que vous signalez à son attention par votre lettre

du

s'il vous convient

de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi au

Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9.

Cet envoi devra, Monsieur, avoir lieu, le cas échéant à vos frais, risques et périls et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Il sera utile dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

LE SECRÉTAIRE,

Braine le Comte le 10 Mars 1909

Monsieur

Le Président  
de la Commission  
Sous le N° 2115/19



Bruxelles

Etant en possession d'un magnifique tableau de Maître. avec  
sa signature. Charles de Valence. ce tableau représente  
la Fecundité des Perriers en Normandie. et sur de ses œuvres  
sont au Musée du Louvre à Paris. Désirant rendre ce tableau  
à M<sup>lle</sup> Irédelle à tous fédération. et lui tient à votre entière disposition  
pour plus amples renseignements. Je ne puis vous apporter ce  
tableau qui est très grand. et avec son encadrement en chêne sculpté  
et doré. le poids est de 150 kilos. la place est certainement dans un  
des Musées Royaux de Belgique.

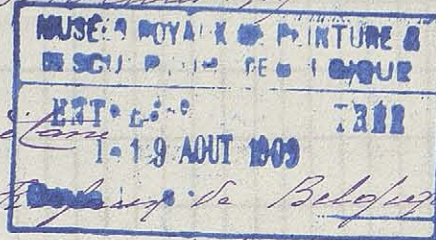
Donnant l'assurance d'une Réponse de l'une votre Reçue. M<sup>lle</sup> Irédelle.  
Le Président et Membres des Cités Respectueuses

Lucien Girard

3 Rue du Caduc

Braine le Comte

Braine le Comte 18 Août 1909



Monsieur le Secrétaire  
du Musée Royal de Belgique  
Bruxelles

Il me serait agréable d'avoir la visite d'un expert  
de chez vous. car d'après votre demande il est impossible  
de trouver quelqu'un à Braine le Comte pour prendre  
la photographie de May Jean Lalleau. Je serais très  
heureux être fier de ce que vous puissiez envoyer  
une personne qui puisse examiner sur place. car  
je me suis vu l'impossibilité de faire autrement  
La femme Madame Girot, étant toujours à la maison  
nous nous tenons à votre entière disposition.  
Dans l'attente de votre réponse favorable. Recevez Monsieur  
le Secrétaire mes civilités respectueuses.  
Louis Girot.

3 Rue du Casino

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N° 5115/19.

Objet :

ANNEXE

Bruxelles, le 11-2 1909

M. Giron

3 Rue du Casino

Braine le Comte

Rappel le 18-8-09 @

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la Commission Directrice examinera volontiers  
les reproductions photographiques — si toutefois  
elles sont en votre possession — des ouvrages  
que vous signalez à son attention par votre lettre  
du 10 N.

Veuillez agréer, M., l'assurance  
de notre considération distinguée.

Expédié le 12-2-09

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,